



**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX  
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

---

Référence:

**COMMUNICATION DU CONSEIL DE L'IBPT  
RELATIVE AUX TARIFS DU BRIO 2007**

Afin de permettre la mise à jour du modèle de coûts top-down pour vérifier les tarifs d'interconnexion, deux questionnaires ont été adressés à Belgacom le 16 août et le 31 août 2006. L'IBPT prévoyait une fourniture des données échelonnée jusqu'à la mi-octobre.

Belgacom a informé l'IBPT qu'elle n'était pas en mesure de lui communiquer les données nécessaires selon le calendrier souhaité. Le seul calendrier possible pour Belgacom prévoyait une fourniture des données échelonnée jusqu'à la fin novembre 2006.

Il est apparu que ce calendrier révisé ne pourrait pas être respecté lui non plus. A l'heure actuelle, les données relatives à certaines clés de répartition n'ont pas encore été communiquées à l'IBPT.

Ces retards s'expliquent principalement par des réorganisations au sein de Belgacom, touchant notamment les personnes chargées de la gestion des modèles de coûts internes.

Les données complètes devant être disponibles fin janvier ou début février 2007, l'IBPT estime préférable d'attendre ce moment pour procéder à une mise à jour complète du modèle top-down. L'IBPT estime en effet préférable de disposer d'un jeu de données entièrement cohérent pour une année donnée. L'IBPT a pris en considération le souci d'une cohérence maximale et le délai d'attente des dernières données nécessaires.

Par conséquent, une décision sur les tarifs de collecting et de terminating 2007 ne pourra pas intervenir avant la fin du mois de février 2007. Les tarifs des autres services d'interconnexion seront déterminés dans les meilleurs délais.

Dans l'intervalle, les tarifs figurant dans l'offre d'interconnexion de référence 2006 de Belgacom restent d'application.

Michel Van Bellinghen  
Membre du Conseil

Georges Denef  
Membre du Conseil

Catherine Rutten  
Membre du Conseil

Eric Van Heesvelde  
Président du Conseil